



Séance du 29 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Date d'affichage : 06 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY- T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : S. COLLILIEUX donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Excusés : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Béatrice PY a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024/01/08

Renouvellement convention RASED de Moffans

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté est un dispositif de l'Éducation Nationale composé de psychologues, d'enseignants spécialisés (option E) et de rééducateurs (option G). C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants et les parents. Implanté au sein des écoles et intervenant sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

Le R.A.S.E.D. de Moffans est constitué :

- d'une psychologue scolaire
- d'une enseignante spécialisée

Le RASED de Moffans comprend 7 groupes scolaires :

- Pôle éducatif du Pré au Cœur de Moffans et Vacheresse,
- Pôle éducatif des Deux Rivières de MAGNY VERNONIS,
- Le groupe scolaire Aimé CACHOT,
- Pôle éducatif des Vosges Saônoises de CLAIREGOUTTE,
- Pôle éducatif des Amis de l'Ecole de la COTE,
- Pôle éducatif du RAHIN de ROYE,
- Pôle éducatif des Rivières de VY LES LURE.

La convention ainsi que l'état des dépenses constatées en 2023 sont jointes en annexe.

La participation pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 366.82 € soit 2.96 € par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIVU du Pré au Cœur de Moffans pour l'année scolaire 2023/2024,
 - Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

